

# LES CLOCHES DE SAINT-BONIFACE

REVUE ECCLÉSIASTIQUE ET HISTORIQUE

COMPRENANT SEIZE PAGES, PUBLIÉE LE 1ER ET LE 15 DE CHAQUE MOIS.

Abonnement : Canada, \$1.00 par an.

Etats-Unis, \$1.25.

Etranger, 7 francs

---

SOMMAIRE :—Le premier congrès de l'Association d'Education des Canadiens-français du Manitoba—Vingt-cinquième anniversaire de la consécration épiscopale de S. G. Mgr Pascal, O.M.I.—Ordination de M. l'abbé A. Laurin à Lorette—L'hôpital de Saint-Boniface—Le R. P. Jean-Baptiste Beaupré, O.M.I.—Ding ! Dang ! Dong !—R. I. P.

---

VOL. XV

15 JUILLET 1916

No 14

---

## LE PREMIER CONGRES DE L'ASSOCIATION D'EDUCATION DES CANADIENS-FRANÇAIS DU MANITOBA.

Fondée le 25 février dernier, comme boulevard de résistance au gouvernement Norris qui rayait des statuts de la province la clause autorisant l'enseignement bilingue et comme suprême moyen de défense de droits inaliénables violés au cours du dernier quart de siècle, l'Association d'Education des Canadiens-français du Manitoba a tenu son premier congrès les 27 et 28 juin dernier au collège de Saint-Boniface — notre Monument National. Nos trois journaux français et même les journaux anglais ont publié le compte rendu de ces deux journées. Aussi nous n'entreprendrons pas de le refaire après eux. Nous nous contenterons de marquer le caractère de ces importantes assises et de fixer pour mémoire et comme ligne de conduite les déterminations prises dans un commun accord.

On a qualifié d'*union sacrée* l'harmonieuse entente qui n'a cessé de régner au cours des délibérations et on a insisté pour que cette union demeure. On a avec raison préconisé cette union comme la condition *sine qua non* du succès de nos luttes et de nos revendications. Et comme dans toute armée bien disciplinée, il y a un état-major chargé de diriger les manœuvres, l'on a confié à l'exécutif de l'Association et au Comité Général, élus l'un et l'autre par les délégués des divers centres, la mission de sauvegarder nos droits, de les défendre et de les réclamer, dans la mesure que suggéreront la prudence et les circonstances. Tous ceux qui assistèrent aux délibérations et aux discours reçurent l'assurance que tous les droits, de